

Actualités

Une dotation complémentaire pour le Pays de Châteaubriant !

Le GAL a répondu à l'appel à projets lancé par la DATAR en mars 2005 en proposant la création d'un nouvel axe dans le programme visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes par le développement des services.

M. ESTROSI, Ministre délégué à l'aménagement du territoire a informé le GAL par courrier, le 20 juillet dernier, de l'avis favorable donné à ce dossier et de l'obtention d'une dotation de 148 000 € pour ce nouvel axe de développement.

Ainsi, à compter du mois de novembre 2005, toutes les associations ou collectivités souhaitant développer des nouveaux projets en direction des femmes pourront bénéficier de cette nouvelle possibilité de financement.

Etat d'avancement du programme au 31/10/05

AXE	Enveloppe disponible
1	36 207,80 €
2	19 384,74 €
3	105 580,69 €
4	17 929,79 €
5	164 730,20 €
6	2 167,73 €
Total	346 000,95 €

L'évaluation à mi-parcours du programme

La démarche

Le Groupe d'Action Locale a souhaité, après deux années de mise en œuvre du programme, dresser un premier bilan des retombées de LEADER+ sur son territoire et s'interroger sur sa démarche de sélection des projets.

Dans cette optique, une stagiaire, Céline ROBIN, étudiante en « Master Expert en Projets Européens au service du développement local » à l'Université de Caen a été accueillie d'avril à août 2005 et encadrée par la Chargée de Mission de l'Observatoire Economique et Social. Un Comité de Suivi « Evaluation » a piloté l'ensemble de ce travail.

L'approche se voulant plus qualitative que quantitative, l'évaluation à mi-parcours s'est surtout basée sur les résultats d'une trentaine d'entretiens auprès de porteurs de projets et de membres du GAL.

Le Groupe d'Action Locale va désormais s'attacher à mettre en œuvre les propositions d'amélioration décrites dans ce rapport, et ce dans l'objectif de renforcer l'impact du programme LEADER+ sur le développement du Pays de Châteaubriant.

L'évaluation en quelques chiffres

- 73 dossiers programmés pour une subvention totale de 749 000 €.
- 58 % des montants sont attribués à des associations du territoire (34 % aux communautés de communes).
- 1/4 des financements concernent des projets de dimension Pays, 33 % bénéficient au territoire de la Communauté de Communes de la Région de Nozay, 28 % à celle du Castelbriantais, et les 14 % restants à celle du secteur de Derval.
- Les créations ou améliorations de services à la population représentent la moitié des fonds LEADER+ attribués.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à télécharger le rapport complet sur www.paysdechateaubriant.com rubrique « LEADER+ »



Nolwenn DILER, Animatrice
Dominique CASTELIN, Gestionnaire

Contacts / Infos

Pour connaître l'actualité du programme en temps réel, les dates des prochains Comité de Programmation... : connectez-vous sur www.paysdechateaubriant.com

Comité de rédaction :
Y. ETIEMBRE, Président du Conseil de Développement et du GAL
J.L. MORILLE, Président du Collège Associatif
M. PLANTARD, Président du Collège des Entrepreneurs
A. BRISSON et N. DILER, Conseil de Développement



Cette réalisation a été co-financée par l'Union Européenne dans le cadre du Programme LEADER+.



Conception / Maquette : Isabelle AILLET

Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant - 14 rue des Vauzelles - B.P. 139 - 44144 CHATEAUBRIANT Cédex
02.40.28.36.64 - 02.40.28.05.98 leader@paysdechateaubriant.com - www.paysdechateaubriant.com

LEADER+

Novembre 2005 - N°1

MOS

LEADER+ sur le Pays de Châteaubriant

Depuis juin 2003, le Pays de Châteaubriant bénéficie d'un programme européen de développement rural intitulé LEADER+ (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Une dotation européenne de 1,2 Millions d'€uros lui a été attribuée pour soutenir des projets innovants visant à améliorer la qualité de la vie par l'accès aux services sur notre territoire, et ce jusqu'à fin 2007.

Le programme s'adresse aux associations et collectivités du Pays de Châteaubriant susceptibles de développer des projets dans ce sens.

Il est conduit par un Groupe d'Action Locale composé de 18 membres, constitué de manière paritaire : élus et membres de la société civile.

L'esprit LEADER+

Ce programme d'initiative communautaire n'a pas vocation à fonctionner comme un simple guichet. Il se doit de soutenir des démarches de projets en adéquation avec les spécificités du programme :

- démarche participative,
- innovation,
- partenariat.

Le fonctionnement du programme

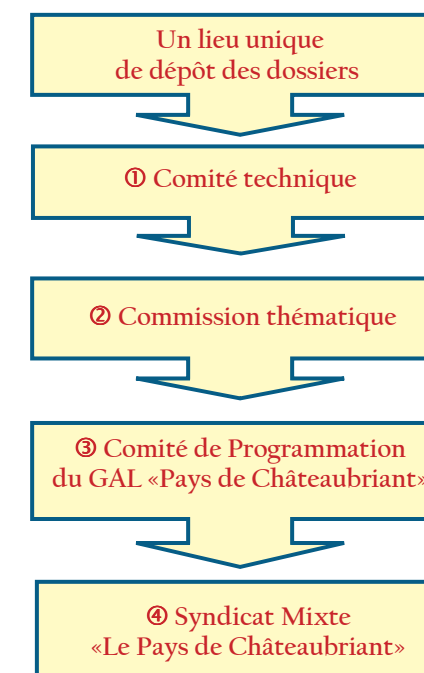
Pour bénéficier de ce financement européen, les projets doivent s'inscrire dans l'un des axes ci-contre.

Pour monter un dossier de demande de financement, il faut prendre contact avec la cellule d'animation du GAL dont le rôle est d'accompagner les porteurs de projets mais aussi d'instruire leur dossier.

Les axes du programme

- 1 Apporter une meilleure connaissance de l'offre et de la demande de services
- 2 Renforcer les compétences des acteurs locaux pour offrir un accueil et un accompagnement de qualité
- 3 Développer et renforcer les services existants par la mutualisation des compétences et des connaissances locales
- 4 Développer les outils facilitant les recherches et les démarches des usagers
- 5 Développer et renforcer l'accessibilité physique aux services
- 6 Développer une offre de services de manière cohérente à l'échelle du Pays
- 10 Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes par le développement des services

Le cheminement d'un projet LEADER+



La cellule d'animation du GAL Pays de Châteaubriant

- ✓ Donne son avis sur l'éligibilité du projet par rapport au programme
- ✓ Examine le contenu et la finalité du projet
- ✓ Oriente le projet vers la commission concernée si nécessaire

- ✓ Emet un avis motivé sur la pertinence du projet au regard des enjeux du territoire définis dans la Charte de Pays.

- ✓ Examine le projet et prend une décision sur son éligibilité en prononçant un avis favorable, défavorable, ajourné ou réservé.
- ✓ Transmet sa décision au Syndicat Mixte «Le Pays de Châteaubriant»

- ✓ Procède à l'attribution des fonds LEADER+ au vu de la décision du Comité de Programmation

Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale



Des exemples de projets accompagnés dans le cadre du Programme LEADER +

Etangs Vivants en Pays de Châteaubriant

La Ligue de Protection des Oiseaux (L.P.O.) de Loire-Atlantique a souhaité valoriser ce patrimoine naturel caractéristique du Pays de Châteaubriant en élaborant une exposition itinérante.

Le Conseil de Développement, à travers ses commissions «Tourisme» et «Environnement», ainsi que l'Association de Développement Touristique ont participé, aux côtés de la L.P.O., à la conception de ce projet et à la définition d'actions à mettre en place. Cette large dimension partenariale et participative vient s'inscrire dans l'esprit du programme LEADER+.

L'exposition itinérante a circulé dans 8 communes du territoire : Vay, Châteaubriant, Nozay, Sion-les-Mines, Derval, Juigné-les-Moutiers, Issé et La Grignonais. Elle s'est déroulée au cours du premier semestre 2004, pendant une période de 15 jours à chaque fois, dans des locaux mis à disposition par chaque commune.

Des animations sur site ont également eu lieu en présence de l'animateur et des bénévoles de la LPO, autour de 5 étangs : Clegreuc à Vay, Baumont à Issé, La Courbetière à Châteaubriant, La Hunaudière à Sion-les-Mines, et La Blizière à Juigné-les-Moutiers.

Ainsi durant 4 mois, un millier de personnes ont pu découvrir cette campagne de valorisation des étangs.

La LPO note dans son bilan « qu'il est surprenant et réjouissant de voir à quel point les étangs comptent pour le public comme pour les élus : souvenirs d'enfance, promenades, questions sur la gestion de l'étang de la famille, projets municipaux, etc... »

Cette action se veut la première étape d'un projet plus durable de valorisation des étangs du Pays de Châteaubriant.

Contact : Anthony BOURREAU, LPO de Loire-Atlantique, ☎ 02.51.82.02.97

Aménagement d'un espace d'accueil pour familles et personnes âgées sur la région de Derval

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) est une association au sein de laquelle des bénévoles s'investissent pleinement pour assurer un service d'aide à domicile sur le canton de Derval.



L'objectif et l'opportunité de monter un projet dans le cadre de LEADER+ correspondaient à une volonté d'améliorer l'accueil des familles et des personnes âgées demandeuses de ce service.

Pour répondre à cet objectif, l'association a dans un premier temps obtenu la mise à disposition d'un local.

Puis dans le cadre de LEADER+, elle a pu se faire financer à hauteur de 50 % du mobilier, de la signalétique extérieure et également du matériel informatique.

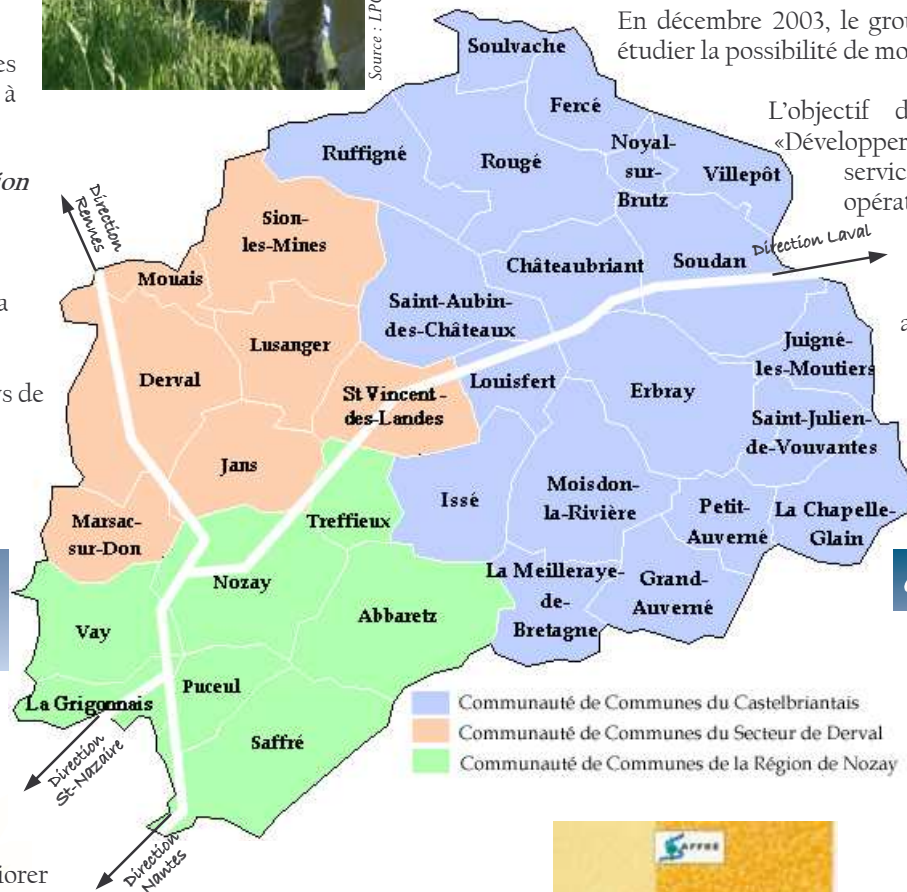
Ce projet a permis à l'A.D.M.R. d'être mieux identifiée et repérée par les bénéficiaires, mais aussi d'améliorer les conditions d'accueil et de conseils. Il a également permis de donner aux bénévoles les moyens d'assurer une meilleure gestion du service grâce à l'informatisation, que ce soit pour la réalisation des plannings de travail des salariés ou la facturation.

Il s'agissait dans le cadre de ce projet de financer un espace d'accueil inexistant sur ce territoire en permettant de renforcer les moyens des acteurs locaux pour offrir un accueil et un accompagnement de qualité.

Contact : A.D.M.R du secteur de Derval ☎ 02.40.07.81.67



Source : LPO 44



Le Football : entre mobilité et intercommunalité, une organisation innovante !

Partant du constat que chaque commune disposait d'un nombre insuffisant de jeunes joueurs pour mettre en place un entraînement adapté par catégorie d'âge, une solution a été trouvée : mettre en place un groupement de jeunes. Ainsi Ruffigné, Rougé et Saint Aubin des Châteaux forment depuis mai 2003 «le Groupement Jeunes Nord 44» dans le cadre du District de Loire-Atlantique.

Malgré la volonté de mettre en œuvre cette coopération inter-clubs qui au-delà des jeunes joueurs concerne aussi une mise en commun des bénévoles des 3 associations et de leurs compétences, la question de la mobilité rendait difficile sa concrétisation.

En décembre 2003, le groupement a pris contact avec le GAL pour étudier la possibilité de monter un dossier LEADER+.

L'objectif de l'axe 5 du programme, à savoir «Développer et renforcer l'accessibilité physique aux services» est apparu comme une possibilité de cofinancement intéressante pour encourager une opération nouvelle sur le territoire, favorisant une dynamique collective, dans la perspective du maintien d'une activité sportive pour les jeunes de moins de 18 ans en milieu rural.

L'Entente Sportive de Rougé s'est proposée de porter financièrement le projet en lien avec les associations des autres communes, le groupement n'étant pas une personne morale.

Aujourd'hui, la navette connaît une bonne fréquentation tous les mercredis après-midi. Au terme de 18 mois de fonctionnement, les Présidents de clubs ont constaté qu'elle a permis de stabiliser les effectifs de jeunes.

Contact : Dominique GEFFRAY, Espérance Sportive de Rougé, ☎ 02.40.28.85.89



Source : Espérance Sportive de Rougé

Charte du bien vivre ensemble à Saffré

Avec le développement de l'agglomération nantaise, la commune de Saffré, connaît depuis quelques années des évolutions : le paysage se transforme et une population nouvelle de résidents travaillant sur Nantes s'installe, tandis que les exploitants agricoles s'interrogent sur leurs conditions de travail tant en terme d'espace que de relations et de conditions d'exercice de leur activité.

Ainsi, entre 2004 et 2005, la Chambre d'Agriculture a accompagné la réflexion des élus autour du thème de la cohabitation en milieu rural, notamment entre le monde agricole et les résidents.

Un groupe de pilotage et des groupes de travail ont été constitués avec des habitants, des commerçants, des agriculteurs et des élus, pour débattre de différents thèmes sur les conditions de vie à Saffré tels que : les relations entre le bourg et les villages, le dynamisme commercial et artisanal, la gestion des nuisances, la participation associative, le paysage et l'environnement...

Les objectifs du projet sont de réussir la cohabitation en permettant à chaque composante de la population d'exprimer, de faire valoir ses attentes et ses besoins, de mettre en avant les comportements de bon sens les plus adéquats pour permettre à tous de vivre en bonne intelligence, mais également d'établir des relations durables et constructives entre les élus, les acteurs économiques, les habitants...

Cette démarche a permis, par l'implication des habitants, d'aboutir à la rédaction et la réalisation d'une «charte» de cohabitation sous la forme d'une plaquette dont ils ont tous été destinataires en cette rentrée 2005. Elle traduit les engagements réciproques des habitants et relate les actions de la vie locale.

Cette action est exemplaire du point de vue de l'esprit LEADER+ puisqu'elle va au-delà d'une démarche partenariale en associant en amont dans l'élaboration du projet, ceux qui en seront bénéficiaires.

Contact : Mairie de Saffré, ☎ 02.40.77.23.18

